



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 2/2018
Modification des statuts de l' AISGE

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 9 avril 2018 en présence de M. Nicolas Ray, municipal. Nous le remercions pour ses explications et sa disponibilité.

Commentaires généraux :

Cette modification de statuts correspond à une mise en conformité demandée par la loi sur les communes (LC) entrée en vigueur en 2013 et donc à la nécessité de faire voter chaque commune membre de l' AISGE pour fixer le plafond d'endettement.

Par la même occasion, deux autres modifications mineures ont été intégrées.

Propositions d'amendements :

Aucune

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 2/2018 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel que proposé par la Municipalité.

Arzier-Le Muids le 9 avril 2018

La Commission ad hoc:

Mme. Natacha Ruffet (RAPPORTEUR)

M. Thomas Kriha

M. Frédéric Boy

M. Flavio Boscardin

Excusé

Mme Jaqueline Burbidge Rainsley

Excusé